



Ligue Francophone de Football en Salle
Province de Liège



SAISON 2020-2021

Journal officiel n° 1

Mini-Foot Liège



N'hésitez pas à consulter le site :
www.lffs-liege.be
celui-ci est mis à jour régulièrement.



Le secrétariat provincial est accessible par téléphone, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Vous pouvez envoyer un mail à : secretaire@lffs-liege.be. Les mails sont lus plusieurs fois par jour.

AG des arbitres annulée !

Éditorial.

Par Philippe Peterkenne.

Chers amis sportifs, proche de l'entame du championnat, nous espérons que les championnats pourront reprendre la semaine 6. Bien entendu, nous respecterons les règles en vigueur. Si, par malheur, nous devons postposer les rencontres, nous avons une marge de +/- 6 semaines, le CEP restera attentif pour organiser une compétition complète. En vous souhaitant, déjà, une très bonne saison, je vous adresse mes plus chaleureux remerciements pour votre confiance.

DERNIÈRES INFOS

DEMANDE D'AFFILIATION

Toute demande d'affiliation doit être transmise à la fédération via la plate-forme digitale mise à la disposition des clubs à l'adresse <https://gestion.lffs.eu>. Il convient de remplir avec beaucoup de rigueur tous les champs obligatoires, de ne pas oublier de joindre un document d'identité, de préférence la copie recto-verso de la carte d'identité et, si le membre souhaite jouer, une attestation de contre-indication à la pratique du football en salle signée par un médecin. Tout manquement risque bien de retarder la validation de l'affiliation, le délai de quatre jours ouvrables ne pouvant alors plus être garanti.

Dans ce journal, les **RÈGLES DE JEU** :
LES MODIFICATIONS EN VIGUEUR LE 1ER AOÛT 2020.

A partir de la saison 2021-2022, la couleur noire ne pourra plus être stipulée comme couleur officielle des vareuses.

www.lffs-liege.be



Éditeur responsable :

Philippe Pitz

Secrétaire provincial

Rue de Berneau, 24 4600 Visé

Tél : 04/3415282

E-mail : secretaire@lffs-liege.be

COMMUNIQUÉ DU C.A. DE LA L.F.F.S. asbl (05/08/2020)

L'A.G. provinciale annulée

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis sportifs,

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles...

La crise sanitaire que nous connaissons nous impose à tous d'adopter et de respecter des mesures strictes édictées par le Gouvernement fédéral et d'autres instances régionales et/ou locales.

Actuellement, suite aux dernières recommandations du Conseil National de Sécurité, celles-ci empêchent notamment des rassemblements en intérieur de plus de 100 personnes. Le nombre de participants est même, en principe, limité à 50 pour les assemblées générales.

Aussi, le Conseil d'Administration de la Ligue Francophone de Football en Salle constate que les A.G. provinciales, qui, réglementairement, doivent se tenir le 15 juin au plus tard de la saison en cours et ont déjà dû être reportées à la fin du mois d'août à la suite de l'interdiction de toute réunion au printemps, ne pourront finalement pas être organisées en présentiel avant le début des prochains championnats.

Le C.A. note par ailleurs qu'il pourrait éventuellement décider d'un nouveau report après le 1er septembre, mais qu'il n'a aucune certitude d'être autorisé à occuper, à moyen terme, des salles d'une capacité suffisante pour respecter, entre autres, la distanciation physique ; que d'éventuelles modifications aux règlements provinciaux ne pourraient être adoptées en temps voulu dans ce cas. Que ces A.G. pourraient, en outre, difficilement se tenir à distance étant donné le nombre important de membres qui doivent y participer (d'une centaine à quelque 400 en fonction de la section !) alors qu'il convient de garantir leurs droits dont la possibilité de poser des questions et la confidentialité des votes dans le cadre des élections.

Le Conseil d'Administration, lors d'une « réunion virtuelle » ce lundi 3 août, a, par conséquent, décidé :

- de dispenser exceptionnellement les Comités Exécutifs Provinciaux d'organiser une assemblée générale provinciale de fin de saison au terme de l'exercice 2019/2020,
- de reporter la présentation des éventuelles propositions de modifications aux règlements provinciaux ou de tout nouveau règlement que les C.E.P. avaient prévue à la première assemblée générale provinciale qui suit ce communiqué,
- de prolonger d'un an les mandats électifs,
- de publier les rapports 2019/2020 des Comités Exécutifs Provinciaux et des différentes commissions provinciales dans le journal officiel avant le début des prochaines compétitions.
- d'envoyer une version numérisée du « règlement organique » (= statuts et règlement d'ordre intérieur de la « Ligue ») et des règles de jeu 2020/2021 par courriel aux clubs dans le courant du mois d'août, étant entendu qu'une version imprimée ne leur sera pas distribuée cette saison.

Tout en vous remerciant de votre compréhension, le Conseil d'Administration de la L.F.F.S. asbl invite chacun de ses clubs à sensibiliser ses membres quant aux dispositions en vigueur afin d'éviter toute marche arrière dans le processus de déconfinement du secteur sportif et de permettre aux compétitions de reprendre au début septembre ; autrement dit invite chacun(e) de ses membres à adopter une attitude responsable.

Sportivement vôtre.

Le Conseil d'Administration de la L.F.F.S. asbl

RÈGLES DE JEU - LES MODIFICATIONS EN VIGUEUR AU 1ER AOÛT 2020

Règle 1 - Article 8 - Les buts

ABFS et LFFS	<p>Les buts ... vingt centimètres au moins.</p> <p>Les buts sont en bois, en tubes d'acier, en aluminium, en plastique injecté ou en toute autre matière approuvée. Ils sont peints en traits alternés de chacun plus ou moins 20 centimètres de longueur. La couleur doit être mate et contraster avec l'environnement. Les buts doivent être placés conformément à la norme Européenne EN749. La fixation des buts est obligatoire. Celle-ci doit éviter tout basculement des buts.</p> <p>Les filets sont obligatoires. ...</p>
-----------------------------	---

Règle 1 - Article 9 - Zone neutre

ABFS et LFFS	<p>Le terrain de jeu doit être entouré d'un espace libre de tout obstacle au sol et au-dessus (excepté les sièges de remplaçants et la table officielle), d'une largeur d'un mètre minimum. La largeur peut être étendue à 3 mètres.</p> <p>Le revêtement du sol de la zone neutre doit être de même nature que celui du terrain.</p> <p><u>Instructions spéciales</u> Les instances compétentes peuvent accorder des dérogations à l'article 9 tout en tenant compte de la sécurité des joueurs.</p>
-----------------------------	--

Règle 1 - Article 11 - Sièges pour remplaçants et officiels autorisés

ABFS et LFFS	<p>Ces sièges se trouvent dans la zone neutre, en-dehors de la zone de remplacement et à 3 mètres de la ligne médiane (à 4 mètres en cas de présence d'une zone de coach).</p>
-----------------------------	---

Règle 2 - Article 1 - Description

ABFS et LFFS	<p>Le ballon en cuir à semi-rebond (n°4) doit être sphérique. L'enveloppe extérieure doit être en cuir ou toute autre matière équivalente.</p> <p>Si on laisse tomber le ballon d'une hauteur de 2 mètres, son premier rebond ne peut pas dépasser une hauteur de 65 centimètres et doit être de 55 centimètres minimum.</p> <p>L'arbitre est seul juge de la conformité du ballon.</p> <p>En rencontres de diabolins et de préminimes, des ballons à semi-rebond plus petits (n°3) du même type doivent être utilisés.</p>
-----------------------------	---

Les clubs sont invités à jouer avec le ballon officiel de la Fédération.	A B F S	<u>Instructions spéciales</u> En divisions provinciales ou régionales, après accord respectivement du comité provincial ou régional compétent, un ballon en feutre extérieur (intérieur cuir, en caoutchouc ou en une autre matière approuvée) peut être autorisé.	L F F S
---	----------------------------	---	----------------------------

Règle 3 - Article 2 - Le gardien de but

ABFS et LFFS	<p><u>L'équipement</u> Pour ce qui est de l'équipement, les joueurs impliqués dans ce changement ont le choix suivant:</p> <p>1. S'il s'agit d'un changement "volant" :</p> <p>...</p>
-----------------------------	--

<p>2. Si ce changement se produit en raison d'une exclusion du gardien de but, le gardien remplaçant est soit</p> <p>2.1. le gardien réserve</p> <p>2.2. un joueur de champ. Dans ce cas ce dernier doit mettre :</p> <p>- soit le maillot du gardien exclu</p> <p>- soit un autre maillot de-gardien</p>	A B F S	<p>2. Si ce changement se produit en raison d'une expulsion ou d'une exclusion du gardien de but, le gardien remplaçant est soit</p> <p>2.1. le gardien réserve</p> <p>2.2. un joueur de champ. Dans ce cas ce dernier doit mettre :</p> <p>- soit le maillot du gardien</p>	L F F S
---	----------------------------	--	----------------------------

Mini-foot Liège n° 1

avec un numéro non encore attribué	expulsé ou exclu - soit un autre maillot de gardien avec un numéro non encore attribué
------------------------------------	---

ABFS et LFFS	<p>3. Si ce changement se produit en raison d'une blessure du gardien de but ou d'une décision de celui-ci, le gardien remplaçant est soit</p> <p>3.1. le gardien réserve</p> <p>3.2. un joueur de champ. Dans ce cas, ce dernier doit mettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit le maillot de gardien porté par le gardien blessé lequel doit, s'il souhaite rester sur le banc des remplaçants de son équipe, revêtir un autre maillot de gardien avec un numéro non encore attribué - soit un autre maillot de gardien avec un numéro non encore attribué. <p>4. Le gardien de but remplacé qui veut jouer en tant que joueur de champ met un maillot avec un numéro qui n'a pas été inscrit sur la feuille de match ainsi qu'un short et des chaussettes identiques à ceux portés par ses coéquipiers. Il doit se rendre au vestiaire pour changer de tenue.</p>
---------------------	--

Règle 3 - Article 3 - Le capitaine

ABFS et LFFS	Chaque équipe désigne un capitaine. Celui-ci doit porter un brassard de couleur(s) contrastant(es) avec celle(s) de son maillot et d'une largeur de huit centimètres minimum. Le capitaine d'équipe conserve sa fonction sur le siège des remplaçants.
---------------------	--

Un capitaine d'équipe exclu, doit céder son capitanat et brassard à un coéquipier.	A B F S	L F F S	Un capitaine d'équipe expulsé ou exclu doit céder son capitanat et brassard à un coéquipier.
--	--	--	---

ABFS et LFFS	<p>Le capitaine d'équipe signe la feuille de match avant le match dès la fin du contrôle des joueurs effectué par l'arbitre et reçoit les instructions de l'arbitre. Il dispute le toss avant le début du match.</p> <p>Ni le capitaine d'équipe, ni aucun autre joueur n'ont le droit de demander à l'arbitre justification d'une décision prise.</p> <p>Si un joueur exclu refuse de quitter le terrain, l'arbitre doit faire appel au capitaine d'équipe. Si celui-ci refuse ou échoue dans sa demande, le match doit être arrêté.</p> <p>Si le capitaine d'équipe exclu refuse de quitter le terrain, le match doit être arrêté.</p>
---------------------	--

En cas d'absence de délégué visiteur, le responsable à la table du club visiteur remplit les formalités administratives afférentes à cette mission.	A B F S	L F F S	En cas d'absence de délégué visiteur, le capitaine d'équipe remplit les formalités administratives afférentes à cette mission, mais peut participer au jeu.
---	--	--	---

Règle 3 - Article 5 - Mode de remplacement

ABFS et LFFS	Le remplacement doit s'effectuer à l'intérieur de la zone prévue à cet effet. En cas de présence d'une table officielle, les joueurs remplaçants ne peuvent gêner la vue des officiels à la table. Les remplaçants peuvent entrer au jeu
---------------------	--

Règle 4 - Article 1 - Equipement

ABFS et LFFS	<p>L'équipement visible d'un joueur se compose exclusivement d'un maillot (ou vareuse), d'une culotte courte, de bas de sport et de chaussures. Le port des jambières sous les bas relevés est autorisé, de même que le port d'une cuissarde ou d'un collant, de même couleur que le short.</p> <p>Les bas de sport seront relevés. ... couleur différente (Voir Règle 5, art. 1).</p> <p>Les clubs sont sensés porter les couleurs annoncées officiellement. Le club visité est tenu responsable du non déroulement d'un match s'il se présente avec des équipements de couleurs identiques à celles annoncées officiellement par l'équipe visiteuse. A partir de la saison 2021-2022, la couleur noire ne pourra plus être stipulée comme couleur officielle des vareuses.</p> <p>Lorsque le club visiteur ...</p>
---------------------	--

Règle 5 - Article 1 - Généralités

**ABFS
et
LFFS**

L'arbitre est désigné par la commission d'arbitrage compétente.
~~Tout en remplissant les fonctions de chronométreur, il~~ L'arbitre doit veiller à l'application des règles et des instructions édictées par l'A.B.F.S.
 L'arbitre doit porter l'équipement autorisé et prescrit par la Fédération. En principe, cet équipement est de couleur noire.
 Un équipement « New-look » est autorisé, mais ce sera à l'arbitre de changer la couleur de son équipement lorsqu'une confusion est possible avec les couleurs des équipements d'une des deux équipes. **L'arbitre doit tenir compte des couleurs officielles des équipes.**

L'arbitre doit porter un pantalon de couleur noire et des chaussures de couleur à prédominance foncée.

A
B
F
S

L
F
F
S

L'arbitre doit porter un short de couleur noire et des chaussures de couleur à prédominance foncée. **Un short de couleur noire sera obligatoire dès la saison 2021-2022.**

Règle 5 - Article 7 - Coup de sifflet

**ABFS
et
LFFS**

~~L'arbitre doit donner le signal de la reprise du jeu après tout arrêt. Le coup de sifflet est vivement conseillé mais n'est pas une obligation.~~
 Toute interruption de jeu est signifiée par un coup de sifflet.

Le coup de sifflet est ~~toutefois de rigueur obligatoire~~ :

- pour une mise en jeu,
- pour une remise en jeu en début de la seconde mi-temps,
- pour une remise en jeu après un but marqué,
- après un temps mort.
- pour indiquer la fin de chaque mi-temps,
- pour le botté d'un penalty,
- pour le botté d'un penalty à 9 mètres.

A
B
F
S

L
F
F
S

Le coup de sifflet est ~~toutefois de rigueur obligatoire~~ :

- pour une mise en jeu,
- pour une remise en jeu en début de la seconde mi-temps,
- pour une remise en jeu après un but marqué,
- après un temps mort.
- pour indiquer la fin de chaque mi-temps,
- pour le botté d'un penalty.

Règle 5 - Article 9 - Officiels au terrain

**ABFS
et
LFFS**

Toute personne présente dans la zone neutre et qui remplit une fonction officielle au terrain doit être âgée de 18 ans au moins le jour de la rencontre et être porteur d'un brassard **contrastant et d'une largeur de 8 cm minimum.**

**ABFS
et
LFFS**

A) Délégué au terrain

La fonction de délégué au terrain est obligatoire.
 Le délégué au terrain doit être porteur d'un brassard blanc ~~d'une largeur de huit centimètres minimum.~~ Pendant le match, ...

**ABFS
et
LFFS**

C) Soigneurs

Ils doivent être porteurs d'un brassard de couleur jaune.
~~Ce brassard doit avoir une largeur de huit centimètres minimum.~~
 Ils sont tenus de prendre place sur les sièges des remplaçants et ne peuvent quitter ceux-ci sans l'autorisation de l'arbitre.

**ABFS
et
LFFS**

D) Coaches et coaches adjoints

Les coaches doivent être porteurs d'un brassard de couleur rouge. ~~Ce brassard doit avoir une largeur de huit centimètres minimum.~~
 Un coach adjoint ...

Mini-foot Liège n° 1

<p>Afin de remplir plus correctement sa mission, le coach peut rester debout juste devant, derrière ou juste à côté des sièges des remplaçants dans la zone de coach (si d'application) à condition de ne pas déranger l'arbitre de ne pas gêner la vue des officiels de la table. En cas d'exclusion du coach, ...</p>	A B F S		L F F S	<p>Afin de remplir plus correctement sa mission, le coach peut rester debout juste devant, derrière ou juste à côté des sièges des remplaçants dans la zone de coach (si d'application) à condition de ne pas déranger l'arbitre. En cas d'expulsion ou d'exclusion du coach, ...</p>
---	--	--	--	--

ABFS et LFFS	<p>E) Délégué du club visiteur Le club visiteur peut désigner un de ses membres licenciés en qualité de délégué. Ce dernier doit rester assis sur les sièges des remplaçants. Il sera porteur d'un brassard aux couleurs nationales d'une largeur de huit centimètres minimum. Si le club visiteur...</p>
----------------------------------	---

	A B F S		L F F S	<p>Il complétera la feuille de match avant la rencontre et la signera à l'issue de celle-ci.</p>
--	--	--	--	---

ABFS	<p>G) Table officielle La table officielle est composée d'un membre qualifié de chaque club. Le matériel nécessaire est fourni par l'équipe visitée (Cf. Règle 1 – Art. 13). Ces officiels doivent être porteurs d'un brassard de couleur bleue. Ce brassard doit avoir une largeur de huit centimètres minimum. Chaque affilié à la table... ... Si pendant la rencontre, un officiel à la table ne peut plus exercer ses fonctions pour quelque raison que ce soit, il doit être remplacé par un membre de son équipe et ce strictement dans l'ordre suivant: a) un officiel déjà inscrit sur la feuille de match (sauf le délégué au terrain). b) un joueur inscrit sur la feuille de match. Cette personne ne sera pas soumise à l'obligation d'âge...</p>
-------------	--

Règle 13 - Article 2 - Cas spéciaux

ABFS et LFFS	<p>1. Quand l'arbitre a accordé un penalty, il ne doit pas donner le signal d'exécution avant que les joueurs aient pris position conformément à la règle. 2a. Si, après que le penalty a été donné, le ballon est touché dans sa course par un corps étranger ou par l'arbitre, il doit être recommencé. 2b. Si, après que le penalty a été donné, le ballon est touché dans sa course par l'arbitre, il le reprendra par balle à terre à l'endroit où le ballon est entré en contact avec l'arbitre, sauf si ce contact a lieu dans la surface de but auquel cas la balle à terre doit être effectuée sur la ligne délimitant la surface de but.. 2c. Si, après que le penalty a été donné, le ballon rebondit dans le jeu après avoir frappé le gardien de but, la barre transversale ou un montant de but et est ensuite touché dans sa course par un corps étranger ou par l'arbitre, l'arbitre doit arrêter le jeu. Il le reprendra par balle à terre à l'endroit où le ballon est entré en contact avec le corps étranger ou l'arbitre, sauf si ce contact a lieu dans la surface de but auquel cas la balle à terre doit être effectuée sur la ligne délimitant la surface de but. 3a. Si, après avoir donné</p>
----------------------------------	---

Règle 14 - Article 2

ABFS et LFFS	<p>Le ballon doit être posé sur la ligne latérale à l'endroit où il est sorti du jeu. Il est en jeu dès qu'il a été mis en mouvement par le botteur un joueur effectif et qu'il franchit la ligne délimitant la surface de jeu.</p>
----------------------------------	--

Règle 15 - Article 1

ABFS et LFFS	<p>Un dégagement de but est accordé à l'équipe défendante : a) lorsque le ballon a entièrement dépassé la ligne de but à terre ou en l'air en dehors du plan de but et après avoir été touché en dernier lieu par un joueur adverse. b) lorsqu'un joueur adverse a envoyé le ballon directement dans le but sur coup d'envoi ou sur coup franc indirect. c) en cas de corner fautif. d) quand le gardien dégage directement de la main dans le but adverse. e) lorsqu'une rentrée latérale est envoyée directement dans le but adverse.</p>
----------------------------------	---

Règle 16 - Article 1

ABFS et LFFS	<p>Un coup de coin doit être accordé à l'équipe attaquante :</p> <p>a) lorsque le ballon a entièrement dépassé la ligne de but à terre ou en l'air en dehors du plan de but après avoir été touché en dernier lieu par un défenseur.</p> <p>b) lorsque sur remise en jeu et après avoir effectivement été en jeu, le ballon est envoyé directement dans son propre but par le botteur.</p> <p>c) lorsque, après sortie en ligne de but, le dégagement n'est pas effectué dans les 5 secondes.</p>
-----------------------------	---

Infos du secrétaire :

Le secrétaire provincial travaille beaucoup par mail, il prévient les clubs pour des changements au niveau du championnat, le tirage de la coupe, et les manquements administratifs pour éviter les amendes.

Il y en a qui répondent, d'autres qui ne répondent pas, et c'est très embêtant pour l'organisation.

Le règlement organique ligue prévoit une amende pour :

Article 4- 138.2 : absence de réponse exigée à une correspondance (mail) d'une instance.

Elle sera appliquée, car trop de clubs ne répondent pas.

Pitz Philippe

Secrétaire provincial

Application be+LEAGHES

L'application a été remise à jour via votre engagement solidaire.

Si vous voulez changer une ou plusieurs personnes de l'engagement solidaire, il faut refaire un nouveau, qui annule le précédent et l'envoyer par courrier. LFFS, quai du Roi Albert, 72 à 4020 Liège.

Si vous avez des changements administratifs (adresse, adresse mail, téléphone, etc.).

Envoyer un mail au secrétariat provincial : secretaire@lffs-liege.be.

Changements administratifs

*Pour les doubles affectations, cartes de coach ou cartes de jeunes
Les demandes doivent-être envoyées au secrétariat provincial, avec le document adéquat qui se trouve sur le site www.lffs-liege.be, soit par mail ou par courrier (rue de Berneau, 24 à 4600 Visé) avec photo.
Toute demande aura un délai de 5 jours ouvrables.*

Logo de votre club

Vous souhaitez insérer votre logo sur la plateforme be+LEAGUES.

Envoyez-le par mail au secrétariat provincial qui l'installera sur votre application.

**La plupart d'entre vous confondent ligue et province.
La ligue inscrit les équipes et s'occupe des licences.
Pour tout problème : tuccinardi@lffs.eu et baiwir@lffs.eu.
Pour le département assurances : tuccinardi@lffs.eu.
Pour la comptabilité : rogacki@lffs.eu.
Les bureaux se trouvent, quai du Roi Albert, 72 à 4020 Liège.
La province gère le championnat.
Pour tout contact : secretaire@lffs-liege.be. Téléphone : 04/341.52.82.
Les bureaux se trouvent, rue de Berneau, 24 à 4600 Visé.**

Rencontres à reporter

Pour reporter une rencontre, la demande doit-être introduite au secrétariat provincial ,8 jours avant la rencontre avec l'accord de l'adversaire.

La date de report doit-être donnée dans les 15 jours et la rencontre doit-être rejouée dans les 2 mois (règlement organique liégeois) sous peine de forfait et l'amende adéquate sera facturée.

Les rencontres à rejouer seront placées à la date du 01/07/2021 (anciennement semaine 50).

Le fichier se trouvera sur la première page du nouveau site internet de la province.

**Le calendrier 2020-2021 est sur votre application be+LEAGUES
Attention qu'il risque d'y avoir quelques changements d'ici fin aout,
Après cette date, dès qu'il y a un changement, toutes les parties seront
prévenues par mail**

Coupe de province- Semaines réservée

Semaine 10 28/09/2020- 04/10/2020 (1/128ème finale)

Semaine 16 09/11/2020- 13/11/2020 (1/64 ème finale)

Semaine 21 14/12/2020- 20/12/2020 (1/32ème finale)

Semaine 24 04/01/2021- 10/01/2021 (1/16ème finale)

Semaine 28 01/02/2021- 07/02/2021 (1/8ème finale)

Semaine 33 08/03/2021- 14/03/2021 (1/4 finale)

Semaine 37 05/04/2021- 11/04/2021 (1/2 finale)

Semaine 43 17/05/2021- 23/05/2021 (finale de coupe)

Mini-foot Liège n° 1

Réunion nouveaux clubs

Cette réunion se tiendra le mardi 25/08/2020 à 19h00 à la maison des sports, rue des Prémontrés 12 à 4000 Liège

Cette réunion est très importante pour le bon déroulement d'une saison, Un représentant minimum par club est plus que souhaitable.

Avis aux clubs de nationale,

Comme le prévoit le règlement organique province de Liège, (art 3.3)

Les clubs de nationales sont tenus d'envoyer une copie de leur feuille de match (lisible) pour le jeudi qui suit leur rencontre, sous peine d'un forfait de leurs équipes en province et l'amende adéquate sera facturée.

Alors, faites attention.

Site internet

La commission de la modernisation a créé un tout nouveau site internet pour la province de Liège, et je les en remercie.

Vous trouverez tous les renseignements que vous voulez, alors n'hésitez pas à le consulter souvent.



Futsal Olne

Rapports des commissions pour la saison 2019 - 2020

Suite au report de l'assemblée générale obligatoire des clubs, voici les activités de votre province.

COMMISSION ESPOIRS : CHANTAL FRÉDÉRIX :

1ère journée championnat espoirs- 16/11/2019- Olne (Liège)

Cette journée organisée en province de Liège s'est déroulée dans une très bonne ambiance entre les différentes équipes lors de cette journée.

Nous étions 2 pour l'organisation de cette journée. Je remercie Mr. Jonathan Rebuffatti président de la commission des jeunes, pour son aide précieuse, représentant également le CEP ainsi que Mr. Peterkenne pour la province de Liège.

Le 29 février 2020 se déroulait à Schaerbeek, la deuxième journée du championnat francophone espoirs. Celle-ci à eu son lot de surprises, notamment quant aux résultats de la sélection Luxembourgeoise et celle du Brabant Wallon.

Avant cette journée, la sélection liégeoise comptait un point de retard sur le Brabant Wallon. En faisant un 5 sur 8, nous avons tenu le nul face au leader et nous sommes la seule équipe de cette journée à avoir battu la sélection luxembourgeoise invaincue.

A l'issue de cette deuxième journée, Liège compte 1 point d'avance sur le Brabant et 3 sur le Luxembourg,

Signalons la très bonne ambiance entres les différentes équipes lors de cette journée.

Malheureusement, le coronavirus a mis fin prématurément aux différents championnats de football en salle de tout le pays, Nous ne connaissons pas l'identité du champion de cette saison très disputée.

Les dates de la saison 2020-2021 sont connues:

Rendez-vous le 14 novembre 2020 dans le Hainaut pour une nouvelle saison avec quasi une nouvelle équipe, la plupart des joueurs ayant atteint la limite d'âge,

Je les remercie chaleureusement ainsi que nos fervents supporters.

Les 2 autres journées se dérouleront:

Le 27/02/2021 - Province de Namur

Le 24/04/2021 - Province du Luxembourg

MOT DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL : PHILIPPE PITZ

Chers clubs

La saison 2019-2020 a été interrompue par ce foutu virus à la date de 12/03/2020.

La ligue francophone a pris une bonne décision en arrêtant toutes les compétitions, et pour les montants et les descendants le système des coefficients a été retenu.

Une saison qui se déroulait parfaitement bien tant au niveau championnat que coupe de province.

Pour cette saison, le CEP a fait un geste au niveau des clubs, et ça à porté ses fruits, car nous avons autant d'équipes que la saison passée, avec des clubs qui arrêtent comme chaque année, et pas moins de 18 nouveaux clubs qui nous rejoignent.

En espérant que la saison recommence à la date prévue, je vous invite à bien lire les journaux sur notre tout nouveau site pour avoir tous les renseignements sur la saison 2020-2021.

Mini-foot Liège n° 1

Je vous souhaite excellente saison 2020-2021.

COMMISSION D'APPEL : PHILIPPE PETERKENNE

Cette saison, interrompue prématurément par des mesures sanitaires, a permis à la commission d'appel de se réunir deux fois pour statuer sur deux dossiers. Je remercie, à nouveau, les membres de la commission sportive pour la qualité de leurs décisions.

COMMISSION DE MODERNISATION : PHILIPPE PETERKENNE

Que dire de cette saison ? 1) l'état de notre bâtiment rue Foidard, nous posait des questions quant à la sécurité de nos bénévoles : locaux devenant insalubres, électricité plus aux normes, humidité, chauffage souvent défaillant, parking impossible suite à la présence d'une salle de remise en forme et bien d'autres raisons.

Depuis la création du mini foot en province de Liège, les différents gestionnaires et surtout notre regretté Roger Vrijens ont, au fil des saisons, constitué un capital que nous avons pu investir dans un bâtiment répondant aux critères de confort. Comme le rappelle notre président, Marcel Schoonbroodt, ce n'est pas une dépense mais un investissement.

2) Grâce à la présence à mes côtés de Jonathan Rébuffatti, nous avons pu avancer dans la modernisation des procédures provinciales. De plus, le président fédéral, Jean-Pierre Delforge, se lance à fond dans l'automatisation de toutes les procédures.

3) La création d'un nouveau site internet vous rendra les recherches de renseignements plus aisées.

COMMISSION DES VÉTÉRANS : DANIEL GÉRARD

Cette saison ne restera pas dans les annales, en effet, une crise sanitaire a biaisé tous les espoirs de nos équipes. Avec 14 équipes en division 1 et 15 en division 2, nous aurions dû avoir des championnats très disputés. La décision de ne pas désigner de champion me paraît judicieuse. La prochaine saison sera, encore plus attractive en espérant que cette pandémie soit maîtrisée.

COMMISSION DES JEUNES : JONATHAN REBUFFATTI

Le championnat des jeunes a accueilli 45 équipes réparties dans 14 clubs de la province. La commission se réjouit car le nombre de clubs et le nombre d'équipes sont en augmentations. Les prévisions pour la saison prochaine sont à la hausse.

Cette année, à cause du Covid-19, le championnat n'a pu aller à son terme et aucun champion n'a pu être désigné. La commission des jeunes comprend les difficultés liées à la situation particulière de cette saison.

La commission des jeunes tient à remercier :

- Les responsables des différents clubs, les coaches, et délégués.
- La CPA qui à chaque rencontre a désigné des arbitres et régulièrement des formateurs pour le bon déroulement du championnat.

En tant que président de cette commission, je remercie les membres de celle-ci qui ont travaillé sans compter tout au long de la saison. Ainsi que le CEP pour le soutien pour ma 1^{ère} saison en tant que président.

Pour la nouvelle saison, il est encore possible d'inscrire des équipes de jeunes jusqu'à la réunion des clubs de jeunes fixée au 10 septembre.

La réunion de début de saison se déroulera le jeudi 10/09/2020 à 19h à la maison des

Mini-foot Liège n° 1

sports à liège.

COMMISSION SPORTIVE : MARCEL SCHOONBROODT

La commission s'est réunie 4 fois :

04/11/2019 – 4 cas traités – 14 transactions.

09/12/2019 – 4 cas traités – 21 transactions.

27/01/2020 – 2 cas traités – 15 transactions.

09/03/2020 – 6 cas traités – 21 transactions.

Soit un total de : 16 cas traités et 71 transactions.

Pas de suspensions longue durée.

2 suspensions préventives.

COMITE EXÉCUTIF PROVINCIAL : MARCEL SCHOONBROODT

Mesdames, Messieurs, chers amis sportifs,

Je ne serai pas très imaginatif si je vous dis que nous venons de vivre une saison exceptionnelle.

En effet, de nos 50 ans d'existence, nous n'avions dû faire face à une telle situation et qui tarde à nous quitter, en espérant de tout cœur que l'on puisse recommencer la nouvelle saison sans problème.

Nous sommes convaincus que le plus difficile fut pour nos clubs, à savoir diminution de certains sponsors ou carrément arrêt d'autres et difficultés à en trouver des nouveaux.

Si la saison fut exceptionnelle par le covid 19, voyons les choses positivement.

Elle fut tout aussi exceptionnelle par l'achat d'un nouveau siège provincial à Visé.

En effet, celui de la rue Foidart devenant plus que vieillot et nous ne souhaitons plus nous taper un bâtiment à étage, car tout comme le bâtiment, nous aussi nous prenons de l'âge.

C'est pourquoi nous avons opté pour ce bungalow nettement plus moderne et facile pour le fonctionnement de notre province.

Grâce au dynamisme de notre équipe provinciale dirigée de main de maître par Philippe Peterkenne, nous a permis d'effectuer les transformations adéquates à bon compte.

Félicitation Philippe, on ne savait pas que tu avais des dons cachés ! Quel talent !

Tout cela à l'intérêt des clubs qui ont un siège provincial à l'image de notre belle province de Liège.

C'est également une garantie plus stable et sûre vis-à-vis des clubs d'avoir fait cet investissement.

Voilà résumer cette saison exceptionnelle, je l'espère, en deux points principaux.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellents congés et une nouvelle saison très fructueuse.

COMMISSION PROVINCIALE DES ARBITRES : RENÉ GUILLEAUME

Au moment d'écrire ce rapport, je ne vous cache pas l'immense déception de la CPA lorsque la saison fut brutalement interrompue et ne put finalement se terminer à cause de cette « saloperie » de Covid-19.

En effet, l'arbitrage développé au cours de cette défunte saison 2019/2020 était reconnu par la grande majorité des dirigeants de clubs, qui nous rapportaient, sur l'évolution optimale de la qualité arbitrale.

Nous savons tous (joueurs, officiels, arbitres) que l'arbitrage n'a jamais été parfait et que donc l'arbitre ne le sera jamais !!

Toutefois, ces multiples appréciations nous apportaient la grande satisfaction du « devoir » accompli par le niveau de la formation prodiguée ainsi que par l'engagement de chacun au sein de notre Commission.

Tous ces commentaires positifs sont une récompense pour le travail de « dingues » que chaque membre de la CPA s'impose pour toujours améliorer les performances et les compétences des arbitres liégeois, par leur expérience personnelle d'arbitre de haut niveau et par leur « professionnalisme ».

Cette année, plus encore que les précédentes, nous avons rétabli la confiance auprès de nos arbitres et renforcé le sérieux de leurs prestations par notre grande disponibilité et une très bonne communication par e-mails essentiellement.

Dans cette réussite, une grande part du mérite revient également à notre Exécutif, qui s'est toujours montré très présent en répondant positivement à la majorité de nos demandes. Un exemple me vient à l'esprit : lorsque certains problèmes dus au nouveau programme informatique occasionnaient la perturbation du difficile travail des désignations... Combien de fois, notre secrétaire s'est emporté mais n'a jamais renoncé et, malgré cette débauche d'énergie, a toujours trouvé les solutions.

Au niveau du recrutement, le bilan de cette saison se révèle intéressant par la qualité des nouveaux venus mais reste insuffisant pour le nombre d'arbitres encore actifs dans notre province. Ce qui m'incite à vous demander, dirigeants de clubs, de trouver et motiver des candidats au sein de vos équipes pour vous permettre de continuer à pratiquer votre sport favori, chaque semaine, sous la bienveillante direction d'un arbitre disponible.

- Deux sessions de cours pour nouveaux arbitres en septembre 2019 et en janvier 2020 ;
- Désignations d'arbitres pour **2509** rencontres jouées, dont **201** pour les trois coupes provinciales, en parfaite collaboration avec le Secrétaire Provincial. (mais aussi et malheureusement pour de trop nombreux forfaits encore enregistrés au cours de cette saison) ;

Mini-foot Liège n° 1

- **288** missions de formation effectuées y compris celles des stagiaires, des jeunes et des duos d'arbitres ;
- **153** rapports d'arbitres : **72** pour exclusions et **81** pour incidents divers.

Cette année, la CPA déplore la perte de deux collaborateurs qui ne sont et ne seront pas remplacés dans l'immédiat : Messieurs Garroy (formateur) et Desmit (conseillers). La CPA les remercie pour les services rendus, avec passion parfois, à l'arbitrage provincial liégeois.

Pour terminer, j'ose espérer que la saison à venir sera meilleure et que vous tous, joueurs et responsables de clubs, veillerez à rendre la tâche des arbitres plus facile.

Prenez bien soin de vous et de vos proches...

Y AURA-T-IL ENCORE DES ARBITRES POUR VOS MATCHS ?

Le titre est sans doute un peu forcé mais il a pour objectif de vous inciter à réfléchir avec grande attention sur les quelques lignes que voici.

C'est un phénomène de société (on en parlait déjà en 2018 et 2019).

Il ne s'agit pas d'un problème propre au foot en salle et encore moins dans la province de Liège,

Mais cette personne (représentant de l'autorité, gardien des normes et décideur ultra important dans un match), donc l'arbitre est un personnage remis en question par toute une génération comme c'est parfois le cas pour un policier, un chef voire un....ambulancier ou un pompier en cours d'intervention lorsqu'il est pris à parti !!

Ce n'est pas le foot en salle qui règlera ce problème de société mais le foot en salle (brossons devant nos portes) par nous et vous les dirigeants, les supporters, les joueurs et les décideurs de notre sport, nous devons tout faire pour que nos matches puissent se dérouler sans ces remises en question parfois brutales, souvent sans raison et qui amènent un pourcentage non négligeable de nos matches à connaître leur résultat sur le tapis vert.

On ne parle plus de nos jours de « beau match », d'une « rencontre fort équilibrée », « d'une défaite ou une victoire sur le fil » mais on parle de plus en plus « d'aller en appel », de « déposer réclamation » et voir même « d'en parler à un avocat connu par le club... ».

Essayons, s'il vous plaît, de ne pas tomber dans ce piège et trop souvent en commençant par la remise en question de l'arbitre désigné pour votre match. Les arbitres sont une composante à part entière, parmi d'autres, d'un championnat de foot en salle organisé. Ce sont des « partenaires », même si cette expression peut vous paraître étonnante.

Aucun arbitre n'est formé pour « emmerder un club » (excusé moi de cette expression), pour « se moquer des lois de jeu » et « prendre n'importe quelle décision ». 99 fois sur 100, lorsqu'il prend une décision qui vous soit favorable ou défavorable, il a la conviction qu'il prend la décision la plus juste.

Alors pourquoi crier sur l'arbitre, l'engueuler, l'injurier voir même le secouer ???

Mini-foot Liège n° 1

Cette attitude ne va rien arranger et les auteurs de ces comportements ne font rien d'autre que d'enclencher un mécanisme dont tout le monde va se plaindre durant et après le match, sans parler des commentaires éventuels dans la presse et les réseaux sociaux.....

A une décision malheureuse ou erronée de l'arbitre, il convient mieux d'y répondre par un regain d'énergie, de course, par un changement tactique, par une meilleure écoute de votre coach ou de vos partenaires et de reprendre le match avec la volonté d'inverser son cours et de le gagner.

Et nos hommes en noir, nos arbitres dans cette situation ? Eh bien comme le prof d'école remis en question, comme l'ambulancier qui reçoit un coup alors qu'il embarque un blessé, l'arbitre va se poser des questions, prendre du recul, réfléchir, en parler avec son épouse ou sa compagne.....

Il va s'en doute alors trouver un motif vrai ou faux pour ne plus arbitrer momentanément puis pour prolonger son absence, il donnera un autre motif pour en finir après quelques mois à ne plus vouloir continuer d'arbitrer.

La CPA contactera cet arbitre à plusieurs reprises, mais sans succès, malgré des approches constructives de la situation, et cela se terminera par la démission de cet arbitre.

Où est le gain pour le club et quel est le plus de ou des auteurs de cette situation ?

Je pense que nous devons penser à tout cela et faire passer cette réflexion du haut de nos instances vers vous les clubs, tant les dirigeants que les joueurs, vous qui êtes les représentants les plus concrets et les plus visibles de votre sport.

Cela dit et la notion d'arbitre partenaire relancée, chers amis, je ne vois qu'une solution si nous, si vous voulez encore avoir un arbitre à chaque match, il faut nous aider à en recruter, ce qui serait un vœu à concrétiser.

Les dernières années nous ont démontré que les cours aux nouveaux arbitres avaient évolués avec l'avancée de l'informatique et grâce à l'aide de professionnels tant de l'arbitrage que de la conception de cet outil de travail informatisé.

Nous avons remarqué que dans chaque session de cours, d'anciens joueurs ou dirigeants s'y présentaient mais malheureusement en trop petit nombre. Cette présence ne change en rien leur fonction première dans leur club. De plus leur apport nous permet une meilleure collaboration entre l'arbitrage et les clubs. Les choses ressenties par ceux-ci nous apportent un plus et leurs expériences du jeu se remarquent sur le terrain.

Tout est possible pour un joueur ou un dirigeant d'être arbitre et d'en donner ses jours de disponibilité pour ce hobby, y compris ne pas arbitrer quand son club joue...

N'oubliez pas que c'est avec les meilleurs braconniers que l'on fait les meilleurs garde-chasses.

Mini-foot Liège n° 1

Vous l'avez sans doute compris, nous attendons de vous que vous encouragiez des candidatures parmi vos troupes, cela ne peut être que bénéficiaire pour tout le monde.

Merci de penser à mener cette campagne de recrutement, chacun dans vos clubs de référence, cela nous permettra d'avoir la possibilité d'avoir un arbitre pour chaque match.

Nous ne souhaitons pas envisager cette situation tout en vous rappelant que lorsqu'aucun arbitre n'est présent ou désigné pour votre rencontre, votre match DOIT avoir lieu et c'est peut-être VOUS, dirigeants ou joueurs, qui dirigerez ce match.

Est-ce une solution d'avenir. Ma réponse est NON, ... Alors maintenant vous savez ce que VOUS et NOUS devons faire pour la continuité de l'arbitrage dans notre sport si convivial.

Contactez-nous via le secrétaire provincial ou la CPA.

(collaboration L. MAYARD Président CPA Hainaut/C. GUILLAUME)

LA CPA Liège

